

Les médecins au service de l'Ordre Nouveau (1941-1944): dernière partie

# Le procès des médecins dirigeants de l'Ordre Nouveau

En collaboration avec Marc Verschooris, le Dr Yves Louis a écrit une série consacrée aux origines de l'Ordre des médecins, qui remontent à la Seconde Guerre mondiale. Dans ce dernier épisode, les auteurs se penchent sur l'accusation à l'encontre de 17 dirigeants de l'Ordre, qui a abouti à un retentissant procès contre des médecins.

La deuxième partie de cette série, qui a paru mardi passé (*Jdm* n°1900), évoquait la mission assignée à l'Ordre nouveau, entièrement au service de l'idéologie nazie, et la terreur aveugle qui frappait les médecins refusant de s'y affilier. Le dirigeant de l'Ordre, Le Dr Frans Van Hoof, et son remplaçant, le rexiste Dossin, n'hésitèrent pas à fournir aux autorités allemandes la liste des médecins récalcitrants. Ceci permit d'appréhender le Dr Pierre-Marc Debersaques, qui fut dénoncé par ses «colègues» et le paya de sa vie à Buchenwald.

## Organisation maléfique

Le 17 juin 1947 débuta le procès des protagonistes de l'Ordre des médecins devant la 4<sup>e</sup> Chambre flamande de l'Auditoire de guerre à Bruxelles. Dix-sept médecins étaient accusés pour:

a) avoir pris part entre le 10 mai 1940 et le 29 janvier 1943 à la mutation par l'ennemi d'organisations ou d'institutions légales, d'avoir ébranlé en temps de guerre la fidélité des citoyens envers le Roi et l'Etat ou d'avoir contribué avec des intentions malveillantes en faveur de la politique ou des plans de l'ennemi et

b) avoir participé entre le 28 janvier 1943 et le 4 septembre 1944 à la réforme par l'ennemi d'organismes ou d'institutions légales (...), d'avoir servi la politique ou les objectifs de l'ennemi ou d'avoir consciemment dirigé, exécuté, suscité ou favorisé à l'encontre de la résistance contre l'ennemi ou ses confédérés une propagande quelconque ou ayant trait aux faits énumérés dans l'article précédent.

Contrairement à leurs douze confrères flamands jugés pour

leurs activités au service de l'ennemi, les cinq médecins rexistes originaires des provinces du Brabant, du Hainaut et de Liège ont, en pleine période d'Occu-

l'Occupation dans l'intention de pouvoir apporter «une nouvelle organisation au sein du monde médical». Dans le cadre de sa *Flamenpolitik*, cette démarche de

que tous les médecins inscrits à l'Ordre n'avaient pas collaboré avec les Allemands. Par «médecins suspects», il entendait: ceux qui avaient rempli des fonctions de responsables au sein de la *Deutsche Krankenkasse* et avaient été attachés à la *Werbestelle* et, dans une certaine mesure, à l'*Arbeitsamt* ainsi que tous les dirigeants officiels des Chambres des médecins (*L'Arbeitsamt*

dénoncé certains médecins. De toutes les accusations, deux en particulier retenaient toute l'attention. D'une part, l'article 118 bis du code pénal belge qui stipule que l'Ordre des médecins était illégal parce qu'il avait servi la politique et les objectifs de l'ennemi. D'autre part, le fait que le seul but de nommer un dirigeant comme *Führerprinzip* était d'empêcher une élection démocratique du comité directeur.

Biz. 8 Beroepsblad van de KdG. — Nr. 1 25-3-1942



Dr. Frans VAN HOOF  
Leider van de  
KAMER der GENEESHEEREN  
Leider van de  
ORDE der GENEESHEEREN

Le Dr Frans Van Hoof fut reconnu comme le coupable principal par l'auditeur militaire. Il écopa de la peine la plus sévère, quinze ans de détention extraordinaire.

pation, à maintes reprises dû faire face au chantage.

## FMB versus AVGV

Est-ce que tous les médecins inscrits à l'Ordre durant la guerre étaient au courant des objectifs des dirigeants de cet Ordre? Il faut, dans le cadre de sa création, tenir compte des oppositions considérables qui existaient entre la FMB (Fédération Médicale Belge) et l'AVGV (Algemeen Vlaams Geneesheren Verbond) avant la guerre. Nous pouvons dire que l'AVGV s'est introduite chez les Allemands dès le début de

l'AVGV venait certainement très à propos pour l'Occupant.

N'oublions pas que le professeur Glorieux, quoique président de la plus importante fédération médicale (FMB), fut favorable à une organisation unitaire à tendance corporatiste. Il est important de souligner que, contrairement à la FMB, l'AVGV exposait en détail ses projets à l'Occupant, s'attirant ainsi toutes les faveurs de l'Ordre en Flandre.

Dans le préambule du procès à l'encontre des médecins de l'Ordre, Glorieux adressa un courrier à l'auditeur militaire lui rappelant

25-3-1942 Beroepsblad van de KdG. — Nr. 1 Biz. 9

## Benoëming der Leiders van de Orde der Geneesheeren.

(Besluit van 3-3-1942; Belg. Staatsblad, 6-3-1942, blz. 1358.)

De Sekretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.

Gelet op het besluit van 26-11-1941 (B. S. van 30-11-1941, blz. 7818; U. S. 1929), houdende oprichting van een Orde der Geneesheeren, en inzonderheid op artikelen 5 en 6;

Gelet op de wet van 10-5-1940, betreffende de delegatie der machten in oorlogstijd;

Gelet op de hoogerdringendheid en de onmogelijkheid de hooger overheid te raadplegen.

Besluit:

Artikel 1. — Tot Leider van de Kamer der Geneesheeren wordt benoemd de heer Van Hoof, Fr., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Antwerpen.

Tot plaatsvervangende Leiders van de Kamer der Geneesheeren worden benoemd de heeren Iserbyt, G., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Kortrijk en Van Roey, L., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Eigenbilzen.

Tot Leider van de «Chambre des Médecins» wordt benoemd de heer Dossin M., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Brussel.

Tot plaatsvervangende Leiders worden benoemd de heeren Bobon, R., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Angleur, en Brasseur, L., doctor in de genees-, heel- en verloskunde, te Solre-sur-Sambre.

Artikel 2. — De heer Van Hoof, Fr., leider van de Kamer der Geneesheeren, wordt aangeduid als Leider van de Orde, en de heer M. Dossin, tot plaatsvervanger van den Leider der Orde.

De Sekretaris-Generaal van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid:  
G. ROMSEE.

Allen danken de menigvuldige Kollega's om de blijken van genegenheid, die met hunne gelukwenschen gepaard gingen. Het is hen onmogelijk op al deze wenschen met een persoonlijk schrijven te antwoorden.

recrute les ouvriers, la *Werbestelle* fait partie de l'*Arbeitsamt* et recrute spécialement pour l'Allemagne).

## Suspension

Pour être complet, signalons que le procès fut un temps suspendu, notamment du 22 juillet au 16 septembre. Dans l'enquête sur la réquisition du Dr Debersaques pour l'Organisation Todt (O.T.), de nouveaux éléments, défavorables à Van Hoof, étaient apparus. Selon ces nouveaux éléments, c'était Van Hoof en personne qui avait informé le *Werbestelle* de l'existence de quatre médecins «rebelle» parmi lesquels il y avait Debersaques.

Les médecins mis en accusation étaient principalement suspectés d'avoir été membres de mouvements collaborateurs. Van Hoof fut accusé de n'avoir pas empêché la réquisition de médecins pour l'Allemagne et d'avoir

## Jugements

Le 16 décembre 1947, exactement six mois après le début du procès, les jugements furent prononcés résultant en seize condamnations et un acquittement. Les condamnés furent privés à vie de leurs droits civils et les sanctions variaient entre dix-huit mois d'emprisonnement et quinze ans de détention extraordinaire.

La sanction la plus sévère, quinze ans de détention extraordinaire, était appliquée à Van Hoof qui fut reconnu par l'auditeur militaire comme étant le coupable principal. Dossin, chef de la Chambre des médecins, écopait de 10 ans de détention ordinaire et le professeur Libbrecht, aussi appelé le «père» de l'Ordre Nouveau, de cinq ans. La moitié des médecins condamnés firent appel.

Tous, à l'exception de Van Hoof, virent leur peine allégée et deux acquittements furent même prononcés.

Yves Louis/Marc Verschooris

Sources:

- Saerens Lieven. *Vreemdelingen in een wereldstad. Een geschiedenis van Antwerpen en zijn joodse bevolking (1880-1944)*, Lannoo Tielt 2000, 847 p.
- Sémelin Jacques. *Sans armes face aux nazis*, Les Collections de l'Histoire, Trimestriel, octobre 2007, numéro 37.
- Van Bever Johan. *Van AVGV tot Oorlogsorde (1922-1944)*, verhandeling ingediend tot het behalen van de graad van licentiaat in de geschiedenis, Universiteit Gent, 1993.
- Wouters Nico. *De Führerstaat. Overheid en collaboratie in België (1940-1944)*, Lannoo, Tielt 2006, 264 p.
- Archives Dr Raphaël Schotte (Gent, possession des auteurs)
- Auditorat général, Service des archives. Incivisme. Dossier de l'Ordre des Médecins. Cour d'Arbitrage Militaire n° 61/48.
- FOD Sécurité Sociale, Service des victimes de guerre.
- Archives et Service de documentation de l'Université de Gand, *Archief van Ugent*.
- Studie- en documentatiecentrum Oorlog en Hedendaagse Maatschappij (Soma).

- Le Dr. Yves Louis est gantois d'origine, pédiatre et secrétaire général de l'Absym. Le 31 octobre 2006 et 60 ans après la condamnation des médecins nazis par le tribunal militaire de Nuremberg, le *Journal du médecin* a publié (pp. 38-39) son article: *Des professeurs de Gand ont déroulé le tapis rouge devant le médecin nazi Leonardo Conti*.

- Marc Verschooris est gantois, professeur à l'Ecole Supérieure d'Etat Hogeschool Gent, département Gestion d'Entreprise.

Il a publié plusieurs ouvrages sur la Résistance et la déportation des Juifs de Gand..

Le 20 mai 2008 prochain, les deux auteurs donneront une conférence intitulée: *The Impact of the Prosecution of the Jewish Professors and Students at the Faculty of Medicine of the Ghent University in WW II* lors du Contact Day Jewish Studies in the Low Countries (University of Antwerp - Institute for Jewish Studies Hof van Liere - Prinsstraat 13- Anwerp).